

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

du Conseil Municipal du lundi 9 Janvier 2012

Présents : Mmes Denise L'HERMITTE - Nathalie SAUTHON - Jacqueline FORMENTI
MM. Christian GRIMALDI — Jean VAQUETTE – Steve KAY – Michel FORTUNE –
Maurice VANSCHEEUWYCK – Daniel HERMET - Jean Louis DALLARI

Secrétaire : Mme Jacqueline FORMENTI

1°) - Approbation du procès verbal de la séance du 05 décembre 2011

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal sont informés, qu'à ce jour aucune remarque n'est parvenue relative à la rédaction du PV de la séance du Conseil Municipal du 05 décembre 2011.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- **D'APPROUVER** le procès verbal de la séance du 05 décembre 2011 tel que rédigé à ce jour.

VOTE : UNANIMITE

2°) - Création d'un poste en Contrat Emploi Aidé (CAE) à compter du 1er février 2012.

Monsieur Michel FORTUNE donne lecture de la délibération.

La présente délibération a pour principal objectif la création d'un poste de droit privé, en Contrat Emploi Aidé (CAE) à raison de 20H par semaine.

Par courrier du 2 décembre 2011, les services de l'Etat, par l'intermédiaire du Sous Préfet de Brignoles, portait à notre connaissance le plan national de mobilisation pour l'emploi annoncé en mars 2011. A ce jour les conditions d'accès au CUI ont été modifiées et assouplies.

Après étude de nos besoins, un poste de droit privée en CUI-CAE à raison de 20H hebdomadaire pour satisfaire les besoins de :

- Nettoyage Entretien

M. le Maire indique que, suite à différentes réunions, M. le Sous Préfet nous avait informés que les contrats aidés étaient suspendus en début 2011 ; ces contrats ont été remis au goût du jour, nous allons donc reprendre la même personne, en sachant que ces contrats peuvent être renouvelés. En plus, nous lui ferons faire une formation qui corresponde à ce dont il est capable. Il faut savoir que 90 % des charges sont payées par l'Etat.

M. HERMET dit qu'il y a des élections qui approchent et ceci explique cela.

M. le Maire ajoute que notre masse salariale étant en dessous de 50 % nous pouvons nous le permettre.

Vu le plan national de mobilisation pour l'emploi ainsi que les conditions modifiées d'accès
Considérant le besoin à satisfaire dans le domaine du nettoyage et de l'entretien du village

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- **DE CREER** un poste de droit privé en CUI-CAE à raison de 20 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} février 2012 pour une durée de 6 mois.
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget communal de l'exercice.

VOTE : UNANIMITE

3°) - Demande de subvention parlementaire

Monsieur Michel FORTUNE donne lecture de la délibération.

La présente délibération a pour principal objectif de solliciter l'enveloppe financière sénatoriale 2012, dans le cadre de l'acquisition d'abribus.

Monsieur le Maire présente l'opération d'acquisition d'abribus qui fait suite à l'aménagement de deux arrêts de bus route d'Aups au niveau de l'impasse de la piscine, par les services du Conseil Général.

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

- Total des dépenses HT	6 200.00 €
- Enveloppe sénatoriale	3 720.00 €
- Autofinancement	2 480.00 €

M. le Maire précise que ces abribus seront installés à la sortie de la Sauvergine, le Conseil Général procédait à la mise en place de ces abribus mais seulement dans le centre du village et pas à l'extérieur afin d'éviter des dégradations. C'est la raison pour laquelle nous sollicitons cette enveloppe sénatoriale en souhaitant qu'elle soit la plus importante possible. Nous installerons un lampadaire à cet endroit afin d'éclairer le carrefour. En 2013 nous procéderons à une autre installation d'abribus entre les deux platanes.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin de

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter l'enveloppe sénatoriale 2012 dans le cadre de l'acquisition d'abribus.
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

VOTE : UNANIMITE

4°) - Avis - Dossier mise en compatibilité des documents d'urbanisme - Filet de sécurité Boutre Trans

Monsieur Jean VAQUETTE donne lecture de la délibération

Il est présenté à l'assemblée délibérante le dossier de mise en compatibilité du PLU, le rapport et l'avis motivé de la commission d'enquête, le procès verbal de la réunion des personnes publiques associées concernant le dossier du filet de sécurité de la liaison Boutre Trans.

M. le Maire précise qu'il s'agit de l'installation de la ligne a très haute tension de l'Est PACA, une enquête publique a été faite et les travaux devraient commencer sous peu, pour se terminer en 2015. Le passage est situé en partie sur l'ancienne voie ferrée face à l'IME pour reprendre le chemin de Provence en dessous du virage de chez Guillet jusqu'à l'Ecole vers le chemin de la Mude. E.R.D.F. précise que cette ligne passe en dehors des habitations et qu'il n'y a aucun risque. Elle sera de 225.000 volts. Cet enfouissement de lignes est une première mondiale. On se souvient qu'elle devait passer initialement vers le Verdon et que ce passage a été abandonné suite à l'intervention de nombreuses Associations.

M. Steve KAY demande s'il y aura une fibre optique

M. le Maire dit qu'il était prévu du goudron mais qu'ils mettront plutôt du tout venant compacté, la fibre optique étant prévue avec la ligne H.T.

M. Jean Louis DALLARI dit qu'il y aura 3 gaines.

M. Jean VAQUETTE demande à M. le Maire d'intervenir auprès d'E.R.D.F. afin qu'ils fassent le nécessaire pour éviter que, comme le 24 décembre une partie du village était dans le noir et l'autre partie éclairée, il y a un groupe à l'église et un autre dans le pré de la Marquise il y aurait quelque chose à faire afin de prévenir d'autres pannes..

Après examen de ces dossiers, il est proposé à l'assemblée délibérer afin

- **D'APPROUVER** les dossiers présentés
- **D'EMETTRE** un avis favorable aux dossiers

VOTE : UNANIMITE

5°) - Demande de subvention intempéries novembre 2011

La présente délibération a pour principal objectif de solliciter financièrement l'Etat pour la réparation des dégâts causés aux ouvrages publics dans le cadre des calamités publiques sur le Fond de Solidarité et programme 122.

Conformément à la circulaire du 7/10/11 l'indemnisation des dégâts causés pour une Commune de moins de 1499 habitants peut atteindre 80 %, quelle que soit l'ampleur de ceux-ci.

Plan de financement

Libellé	Dépenses	Financement
- Mur de soutènement effondré sous le village (H.T.)	7 600,00	
- Effondrement partiel de la voie – Chemin du bas Ricoui (HT)	9 904,00	
- Effondrement partiel chemin d'accès cascade	22 438.60	
- ETAT (Fond de solidarité – Programme 122)		31 954.08
- Commune – Autofinancement		7 988.52
TOTAUX HT	39 942.60	39 942.60

Pour mémoire, la TVA s'élève à 6 339,15 €

M. le Maire indique qu'il y aura 14.000 € à la charge de la Commune en rajoutant la T.V.A., le reste pris en charge par l'Etat. Nous avons déjà présenté une demande avant l'Eté mais nous avons coché une mauvaise case et il nous faut refaire la demande. La 3^{ème} commission doit se réunir en Janvier et normalement nous devrions avoir cette aide.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- **D'APPROUVER** l'opération exposée ci-dessus ainsi que le projet de plan de financement.
- **DE SOLLICITER** une aide financière auprès de l'Etat dans le cadre des « Fonds de Solidarité et Programme 122 ».

VOTE : UNANIMITE

Fait à SILLANS LA CASCADE

Le 9 Janvier 2012

La Secrétaire : Jacqueline FORMENTI